



Conclure des accords de baisse de salaire en cas de graves difficultés conjoncturelles.

Actualité législative publié le 11/02/2013, vu 1202 fois, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 prévoit la possibilité de conclure, en cas de **graves difficultés** conjoncturelles, des accords de maintien dans l'emploi prévoyant de manière temporaire une modification de la **durée** du travail et/ou une **baisse** de la rémunération, en contrepartie d'une **préservation** de l'emploi pour une durée au moins égale à celle de l'accord.

Les **dirigeants** salariés devront participer également aux efforts ainsi fournis par les autres salariés.

L'entrée en vigueur de ces dispositions est subordonnée à leur transcription législative ou réglementaire.